

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

Le vingt-quatre du mois de novembre deux mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : GUILLARME Christophe, Maire, PALMIER Mireille, MARTINON Fabien, BLANCHARD Nathalie, PONCET Edouard, BAYARD Joëlle, BORDET Gérard, DUBOIS Dominique, FAJWISIEWICZ Olivier, ETAIX Fabienne, GRANGE Lorène, SESSIECQ Philippe, CHIRAT Michelle

Absents excusés : David BEFORT donne procuration à Fabien MARTINON, ETAIX Fabienne, Christophe GERARD

Secrétaire de séance : Olivier FAJWISIEWICZ

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS – Délibération 2211001**

Monsieur le Maire explique que selon les dernières directives de l'INSEE et la population de la commune, il est dans l'obligation de nommer par arrêté 3 agents recenseurs (Eliane POUILLY, Pierre COLAS, Jean-Marc CHIRAT) pour effectuer le recensement de la population en 2023.

Il propose de fixer la rémunération de chaque agent recenseur de la manière suivante :

- Forfait formation et préparation de collecte : 300 €
- 3.10 € par formulaire « Feuille de logement »
- Prise en charge des frais de repas liés aux formations

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

### **CONVENTION CCFE AIDE AUX COMMERCE – Délibération 2211002**

Monsieur le Maire rappelle qu'un dispositif d'aide au commerce et artisanat a été mis en place en 2018 en partenariat avec la Communauté de Communes et la Région.

Afin de poursuivre ce soutien aux entreprises et commerces jusqu'en 2028, il convient de signer une nouvelle convention pour le dispositif « financer mon investissement commerce et artisanat » et valider le règlement d'attribution territorial.

L'aide de la commune est fixée à 10 % des dépenses éligibles (plafond 2 000€ de subvention) quand la CCFE en apporte 10 % (plafond 2 000€ de subvention) et la Région 20 % (plafond 4 000 € de subvention).

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

### **MOTION – Délibération 2211003**

Monsieur le Maire propose de voter une motion qui sera transmise au Sous-préfet et aux parlementaires du département de la Loire afin d'interpeler le Gouvernement et le Parlement au sujet de la baisse des dotations des communes qui devront faire face à la hausse des coûts de l'énergie et à l'inflation qui fragilisent les budgets.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE COMMUNALE 2023 – Délibération 2211004**

Monsieur PONCET présente le programme voirie pour l'année 2023 :

- Chemin d'Aigrasse
- Rue du Champ de course
- Chemin de Gervais

Le montant des travaux s'élève à 42 650.00 € hors taxes soit 51 180 € TTC d'après le devis TPCF.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département au titre du fonds de solidarité voirie.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**CHOIX DE L'ASSOCIATION PARTENAIRE POUR L'ELABORATION DU DOSSIER DE CREATION D'UNE MICRO-CRECHE – Délibération 2211005**

Monsieur le Maire laisse la parole à Fabien MARTINON qui expose la nécessité d'être accompagné pour le projet de la micro-crèche. Après avis de la commission Résidence Séniors, Monsieur le Maire propose de retenir l'Association « Familles Rurales Loire Services ».

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'ENGAGEMENT ENTRE LA COMMUNE DE CIVENS ET L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LOIRE SERVICES – Délibération 2211006**

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'un an avec l'association « Familles Rurales Loire Services » pour définir les modalités techniques et financières relatives à la création de la micro-crèche. L'estimation financière des coûts de fonctionnement liés à la mise en œuvre du projet est de 5 500 €.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**CONVENTION 2022-2026 RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION – Délibération 2211007**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour la gestion des dossiers de retraite par le Centre de Gestion de la Loire les années 2023 à 2026.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE – Délibération 2211008**

Monsieur le Maire propose d'approuver le renouvellement de la convention CGT pour les années 2023 à 2027. Cette convention est signée entre la CAF, la CCFE et les communes membres afin d'assurer le financement des structures Petite Enfance et Enfance et Jeunesse.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

### **DEMANDE DE SUBVENTION SHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – Délibération 2211009**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2210002 approuvant le principe de la création et participation à un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Forez Est pour la passation d'un marché public en vue de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement.

Le budget global prévisionnel est le suivant :

- Etat des lieux : 7 209.23 €
- Campagnes de mesures : 5 162.31 €
- Investigations complémentaires : 19 316.58 €
- Etablissement du programme de travaux : 5 376 €

Soit un total de 37 064.12 € HT - 44 476.95 € TTC

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Christophe GUILLARME :  
Enquête publique chemin rural de la Liberté : le commissaire enquêteur a rendu son rapport avec avis favorable, assorti d'une réserve et d'une recommandation.
- Fabien MARTINON :  
Résidence séniors : Dossier micro-crèche et nouvelle estimation budgétaire (décisions prises pour réduire les coûts).
- Mireille PALMIER :  
CMJ : Elections le 21 novembre. 17 candidatures, 8 élus.  
Conseil d'école le 7 novembre. Effectifs rentrée 2022 : 110 élèves – Rentrée 2023 : 104 élèves potentiels.  
Voyage scolaire 2023 : 370 € x 27 élèves (1/3 parents, 1/3 APE, 1/3 mairie).  
Repas de Noël des enfants offert par la municipalité le 15 décembre (besoin d'aide pour le service).
- Nathalie BLANCHARD :  
CCAS : Bilan semaine bleue, colis et animation de Noël.  
Cimetière : bons retours quant à la propreté à la Toussaint, reprises de concessions effectuées par l'entreprise Graniterie du Forez la semaine dernière.
- Christophe GUILLARME :  
Audit informatique cyber sécurité effectué à sur les postes de la mairie le 18 novembre (financé par la CCFE) : compte-rendu à venir.  
Déjeuner de travail avec le Président et des élus du Département : Présentation des projets de la commune et demandes de subvention.  
Plateforme d'accueil des hélicoptères du SAMU réalisée à Salvizinet : Monsieur le Maire de Salvizinet sollicite la commune de Civens pour participer aux coûts de l'investissement et aux frais de fonctionnement (investissement 13602 € subventions déduites et fonctionnement annuel 722 €). Voir pour une éventuelle participation aux frais de fonctionnement mais pas à l'investissement pour se garder le choix de faire une piste au village. Des renseignements seront pris auprès de professionnels de santé pour étudier la pertinence d'adhérer à cette convention en raison de la situation géographique de la commune.

## **TOUR DE TABLE :**

- Michelle CHIRAT :  
Célébration d'un mariage le 5 novembre
- Edouard PONCET :  
S'interroge sur l'entreprise travaillant sur le site de l'ancienne casse Goléo : Il s'agit des Transports Lacassagne dont le dirigeant a une activité de traitement et de valorisation de matériaux.
  - Activité encadrée par l'Etat avec obligation de dépolluer le site.
- Fabien MARTINON :  
Commission urbanisme : réunion à prévoir  
Panneaux de signalisation à commander  
Peinture au sol à prévoir  
Assemblée générale du Comité des Fêtes le 25 novembre  
Animation de Noël inter-associations le 17 décembre
- Joëlle BAYARD :  
Trou à l'entrée du chemin des genêts et aussi rue de la Côte  
La troupe de théâtre remercie le CCAS pour l'accueil lors de la représentation de la semaine bleue
- Philippe SESSIECQ :  
Marché : Oriflamme et éclairage – romancières présentes le 14 décembre  
Rendez-vous avec « WINKHAUS » pour l'installation de nouvelles serrures avec clés sécurisées sur certains bâtiments communaux
- Lorène GRANGE :  
La résidence Le Rivage invite le conseil le lundi 5 décembre à 18 heures à Roanne au pot de remerciements.
- Olivier FAJWISIEWICZ :  
Tennis de table : Animation de Noël du 17 décembre organisée par les associations.  
Le tournoi féminin Octobre Rose du mois de juin a permis de faire un don à l'association Cami 42 (le chèque sera remis le dimanche 27 novembre en présence d'élus de Civens).
- Gérard BORDET :  
Réunion SIEMLY et réunion du SIEL. Est-il prévu d'organiser les vœux du maire ?
  - Eventuellement le vendredi 13 janvier 2023 ou le vendredi 20 janvier 2023
- Dominique DUBOIS :  
Sécurité carrefour rue du Pommier et route de Rozier vers le restaurant
  - Mise en place d'un stop ? (solution à étudier en commission voirie)
- Nathalie BLANCHARD :  
Réunion des classards le 4 novembre (2 classards présents)  
Commémoration du 11 novembre : très peu d'élus présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures  
Prochaine réunion le jeudi 5 janvier 2023.

Le Maire  
Christophe GUILLARME

La secrétaire de séance  
Olivier FAJWISIEWICZ